Arrondissement de DUNKERQUE Canton de WORMHOUT COMMUNE D'HERZEELE

ARRETE MUNICIPAL Nº 34/2021

OBJET: REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION

Rue de la chapelle Delattre et rue des colombes – HERZEELE – Sté SATELEC Grande-Synthe

Le Maire de la Commune d'HERZEELE

VU le Code des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Route ;

VU la demande en date du 01/02/2021 - de M. HOURIEZ Marc de la Sté SATELEC - 59 chaussée Marcelin Berthelot - 59200 TOURCOING;

CONSIDERANT QU'il convient de prendre des mesures de sécurité pour des travaux de réalisation de tranchée pour alimentation de mat d'éclairage public - rue des colombes et rue de la chapelle Delattre ;

ARRETE:

ARTICLE 1 : la circulation sera restreinte avec un empiètement sur la chaussée, rue des colombes et rue de la chapelle Delattre, pour les travaux réalisation de tranchée pour alimentation de mat d'éclairage public, à partir du 03 février 2021 pour une durée d'intervention de 15 jours calendaires.

ARTICLE 2 : le stationnement sera interdit au droit des travaux et ce pendant toute la durée des travaux.

ARTICLE 3: la Sté SATELEC – 59 chaussée Marcelin Berthelot – 59200 TOURCOING, chargée des travaux, mettra en place la signalisation nécessaire.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Madame Del Litto, responsable de l'arrondissement routier de Dunkerque e-mail : voirie.dunkerque@lenord.fr -
- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Wormhout e-mail : cob.wormhout@gendarmerie.interieur.gouv.fr
- Sté SATELEC 59 chaussée Marcelin Berthelot 59200 TOURCOING e-mail :

dict.littoral@satelec.fayat.com

Fait à HERZEELE, le 01 février 2021 Le Maire, S.FRANCKE

ARRETE RENDU EXECUTOIRE PUBLIE et/ou NOTIFIE le: sier 2021

> Le Maire. S.FRANCKE